

**EXTRAIT DU REGISTRE N° d'ordre 2020-06-30-10
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OPIO**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ALPES – MARITIMES

Séance du : 30 Juin 2020

L'an deux mille vingt et le trente juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 23 Juin 2020 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Thierry OCCELLI.

Nombre de Membres		
<i>En Exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
19	18	19

Présents : Mme SALMON, Mme MALIDOR, Mme CACHERA, Mme DEBERDT, Mme DEBITON, Mme DELFOLIE, Mme FORMOSO, Mme VOLO
Mr DUTTO, Mr SILBANO, Mr AVRAMIDIS, Mr LE BARS, Mr BIONDO, Mr CARDINALE, Mr MAURE, Mr DOMPE, Mr LIGATO
Mme FLYNN donne Procuration à Mme CACHERA
Mme DEBERDT a été élue secrétaire

Absents : Néant

Pour : 19 Contre : Abstention :

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le 02/07/2020

ID : 006-210600896-20200630-20200630101-DE



Objet : Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2020/2021

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du 26 juin 2018 attribuant le marché de gestion des accueils de loisirs et du périscolaire à l'IFAC pour l'année scolaire 2018/2019, renouvelable 2 années scolaires,

Vu les avenants n°1 et n°2 au marché et son renouvellement pour l'année scolaire 2020/2021,

Il convient à présent de valider les tarifs 2020/2021 qui seront appliqués aux familles par le prestataire pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Vu les conditions financières du marché, il est proposé de conserver les tarifs de l'année 2019/2020 pour l'année 2020/2021 tels que joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires 2020/2021 tels que présentés en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Les formalités de publicité

Ayant été effectuées le : **02 JUIL. 2020**

Et la délibération expédiée

A la Sous-Préfecture de Grasse le : **02 JUIL. 2020**

Le Maire :



Thierry OCCELLI

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le 02/07/2020



ID : 006-210600896-20200630-20200630101-DE